



Frais d obseques avant saisie des biens

Par **eric94**, le **19/04/2008** à **18:05**

bonjour je vous ecrit pour avoir un petit renseignement ma demie soeur et decede en 2002 et les impot me demande de regle sa dette de frais d obseque mais je ne suis pas l heritier direct parce que ma soeur avait deux enfant une qui et deja majeure et le deuxieme a 16 ans mais j ai reçu un courrier du tresor public comme quoi c etais a moi de payer la somme si non il vont venir me saisir mes bien en plus ma soeur avait deux soeur et un frere legitime ma mere et decede en 2003 je voudrais comment faire merci beaucoup eric94

Par **Upsilon**, le **20/04/2008** à **15:23**

BOnjour et bienvenue sur notre site !

Je ne comprend pas très bien la prise de position du Trésor public... Vous n'êtes pas héritier, je ne vois pas pourquoi vous auriez à payer les frais d'obsèque. Contactez les en premier lieu, et si aucune réponse ne vous est donnée, contactez le notaire chargé de la succession.

Upsilon.